

# REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2008

L'An Deux Mille Huit, le trente septembre,

Sur convocation du 22 septembre 2008, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le 30 septembre 2008 à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

**ETAIENT PRESENTS** :MMES ET MM MENADIER, ROUSSEAU, GALINET, CHARLES, BERBUDEAU, POITOU, GERMAIN, ROUMILHAC, GORET, DUBOIS, PETROWISTE, PEDELMAS, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND.

**ABSENTS REPRESENTES** :

Mme EYRAUD (représenté par Monsieur le Maire)  
M SORLUT (représenté par M ROUSSEAU Etienne)  
M BOUYER (représenté par M GERMAIN)  
M FORRLER (représenté par M MENADIER)

**ABSENT EXCUSE** : MME CAZAJOUS,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GUEGAND Annie

Monsieur le Maire propose aux élus d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- 1 – Désignation d'un délégué communal, représentant Monsieur le Maire à la commission de révision de la liste électorale.
- 2 – Demande de subvention auprès de la Région et du Département dans le cadre du projet de plantation d'une haie derrière le camping municipal.
- 3 – Transfert à l'actif de la commune de frais d'études (opération d'ordre)
- 4 – Admission en non valeur
- 5 – Subvention USEP versée à l'école élémentaire

**VOTE : Pour unanimité**

**1 – Acquisition d'un logement ARIM situé au 19 Rue Du Vieux Port.**

Monsieur le Maire rappelle que les élus de la commission services techniques et la commission bâtiments communaux se sont déplacés le 16 septembre pour visiter un logement appartenant à l'ARIM situé 19 rue du Vieux Port. L'ARIM propose à la commune d'acquérir ce logement qui lui avait été transféré sous bail emphytéotique en mars 1993. Le montant de la transaction est égal au solde des amortissements des travaux engagés par l'ARIM, soit 35 340 €.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'acquisition de ce logement.

DIT que le montant de la transaction sera de 35 340 € au plus.

AUTORISE Madame EYRAUD Monique, Première Adjointe, à signer l'acte de vente au nom de la commune.

## **2 – Modification du tableau des effectifs de la commune.**

Monsieur le Maire informe les élus que la liste du personnel communal leur a été remise. Par ailleurs, il informe le Conseil Municipal sur la nécessité de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008. Ce poste permettra le remplacement par un titulaire d'un agent parti en retraite il y a deux ans et qui n'avait pas été remplacé de manière pérenne.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs et à créer un poste d'adjoint technique de deuxième classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

## **3 – Désignation des délégués représentant la commune au Syndicat Informatique.**

-----  
SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE (1 Délégué, 2 Suppléants)

Monsieur le Maire indique que suite à la modification des statuts du Syndicat Informatique, il convient de redésigner les représentants de la mairie. Il informe le Conseil Municipal sur le fait qu'il a été élu vice-président du Syndicat Informatique. Il propose donc au Conseil Municipal de se prononcer de nouveau sur la désignation des membres suivants : M.M. ROUSSEAU JL, FORRLER, GORET.

Sont élus à l'unanimité :

Monsieur ROUSSEAU JL	Maire
Monsieur FORRLER	C.M.
Monsieur GORET Bernard	C.M.

Le Conseil nomme comme membres délégués titulaire Monsieur ROUSSEAU Jean-Luc, suppléants Monsieur FORRLER Frantz, Monsieur GORET Bernard.

## **4 – Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration de l'Office du Tourisme.**

Monsieur le Maire demande quels sont les conseillers intéressés pour être représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'office de tourisme.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

DESIGNE comme représentants de la commune au Conseil d'Administration de l'office du tourisme :

Monsieur ROUSSEAU Etienne  
Madame GUEGAND Annie

## **5 – Cession de la parcelle n°AA1 (11 m<sup>2</sup>) au bénéfice de M POIRIER (angle rue Pâquerette et des Marais).**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur et Madame POIRIER Roger, sis 46-48 rue des Marais, qui concerne l'acquisition de la parcelle AA1. Cette parcelle de 11 m<sup>2</sup> jouxte la propriété des époux POIRIER et ne représente pas d'intérêt pour la collectivité. Il est donc proposé de vendre cette parcelle au prix estimé par le service des domaines à savoir 154 € soit 14 € du m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger un acte administratif de vente de la parcelle AA1

DIT que le prix de vente de cette parcelle de 11 m<sup>2</sup> est fixé à 154 € soit 14 € le m<sup>2</sup>.

DIT que Monsieur MENADIER Jean-Yves, 3<sup>ème</sup> adjoint, signera l'acte au nom de la commune.

DIT que les frais annexes à cette opération seront à la charge des époux POIRIER.

## **6 – Avenant sur le lot Gros Oeuvre de la salle du Sémaphore suite à une modification du système de coffrage de la dalle portée réalisant le plancher bas.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de modifier le marché initial du lot 2, Gros Œuvre du chantier du Sémaphore. En effet, après une mise au point technique entre les ingénieurs de la société titulaire du marché et du cabinet d'étude, il apparaît qu'une modification du système de coffrage de la dalle portée réalisant le plancher bas et une modification de structure compte tenu des exigences réglementaires sismiques, sont nécessaires. Le montant de l'avenant, après négociation, s'élève à 3 925.90 € HT.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE l'avenant n°1 au marché n°012 006, lot 2 gros oeuvre dont le titulaire est la société ALM ALLAIN.

DIT que le montant de cet avenant est de 3 925.90 €HT.

## **7 – Désignation d'un suppléant au Président de la commission des impôts directs.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la composition de la commission communale des impôts directs (le Maire, président et 8 commissaires). En cas d'absence du Président, il est souhaitable de désigner un suppléant.

Monsieur le Maire demande qui veut être son suppléant. Monsieur MENADIER propose sa candidature.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

DESIGNE à l'unanimité Monsieur MENADIER comme suppléant, en cas d'empêchement du Maire pour présider la commission communale des impôts directs.

## **8 – Détermination du montant du loyer pour le logement communal situé dans la partie gauche du bâtiment dit de La Poste.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix du loyer du logement de gauche situé dans le bâtiment à côté de la poste. Ce logement vient d'être entièrement réhabilité par les services techniques municipaux. Le bâtiment compte deux logements, un disposant de trois chambres (situé à droite) et un disposant de deux chambres (situé à gauche).

Monsieur le Maire indique que le logement concerné, comprend au rez-de-chaussée, 1 salon, 1 cuisine et à l'étage 2 chambres, wc et salle d'eau. La surface est d'environ 60 m<sup>2</sup>. De plus, un jardinet est situé sur l'avant du logement.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

FIXE le montant du loyer mensuel à 450 €

DIT que ce loyer sera révisé chaque année conformément à la réglementation.

DIT que le montant de la caution est égal à 1 mois de loyer.

## **9 – Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité de l'eau concernant l'assainissement non collectif.**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau en ce qui concerne l'assainissement non collectif. Ce rapport a été tenu à disposition des élus pendant un mois suite au conseil municipal du mois d'août.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Vu le Rapport annuel 2007 établi par le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime,

APPROUVE le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité de l'eau en ce qui concerne l'assainissement non collectif.

## **10 – Désignation d'un délégué communal, représentant Monsieur le Maire à la commission de révision de la liste électorale.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe une commission administrative municipale constituée pour la révision de la liste électorale. Celle-ci est composée du Maire ou de son représentant, du délégué de l'administration désigné par le sous-préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance. Monsieur MASSÉ était membre de la commission en tant que représentant du Maire. Suite au renouvellement du Conseil Municipal il y a lieu de désigner le représentant de monsieur le Maire. Libre choix lui est donné pour cette désignation mais il souhaite que ce soit un représentant du Conseil Municipal.

Madame GUEGAND est candidate

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

DESIGNE à l'unanimité, Madame GUEGAND Annie, comme délégué communal à la commission administrative municipale de révision de la liste électorale.

## **11 – Demande de subvention auprès de la Région et du Département dans le cadre du projet de plantation d'une haie derrière le camping municipal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional et le Conseil Général ont lancé un appel à projet pour des opérations de plantations de haies et d'arbres.

La commune souhaite profiter de cette opportunité pour mettre en place un projet de plantation d'une haie derrière le camping, le long du chemin rural. Cette opération permettra un réaménagement paysager entre le camping et la ferme de Monsieur ALAIRE et offrira également un intérêt écologique.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès des services du Conseil Régional et du Conseil Général un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'opération de plantation d'une haie le long du chemin rural situé derrière le camping municipal.

Le montant estimé des travaux est de 2 290 € HT.

## **12 – DM 3 : Transfert à l'actif de la commune de frais d'études (opération d'ordre)**

Monsieur le Maire explique que l'intégration des frais d'études à l'actif de la commune nécessite une opération comptable dite d'ordre. Cette opération, demandée par la trésorerie municipale, permet de tenir à jour l'état de l'actif de la commune.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE la décision modificative suivante :

REFERENCES	LIBELLE	MONTANT
Recette : 2031 – 041	Maison 46 rue Oriou	897.00 €
Dépenses : 2132 – 041	Maison 46 Rue Oriou	897.00 €

## **13 – Admission en non valeur**

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

ACCEPTE l'admission en non valeur de la créance suivante :

TITRE	DEBITEUR	MONTANT
211-180	PUIFFE Jean-René	400.00 €
211-181	PUIFFE Jean-René	400.00 €
211-225	PUIFFE Jean-René	400.00 €
211-291	PUIFFE Jean-René	400.00 €
211-333	PUIFFE Jean-René	400.00 €
211-403	PUIFFE Jean-René	400.00 €
211-542	PUIFFE Jean-René	400.00 €
211-543	PUIFFE Jean-René	400.00 €

## **14 – Subvention USEP versée à l'école élémentaire**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune subventionne l'association « les amis de l'école » afin que des activités sportives soient proposées aux enfants. L'association peut ainsi payer l'USEP pour encadrer ces activités sportives.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

ACCEPTE le versement d'une subvention de cinq cent euros (500 €) à l'association « les amis de l'école » dans le cadre des activités sportives USEP.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Transports en commun : Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de faire remonter à la mairie les problèmes subsistant dans le domaine des transports en commun. Depuis le changement de prestataire, la société Kéolis, de nombreux problèmes ont été rencontrés. Monsieur le Maire a saisi les services du Conseil Général à plusieurs reprises afin de demander des modifications dans le ramassage scolaire notamment ainsi que dans la remise en service de certains points de desserte.

17 Numérique : Le dégroupage téléphonique peut être accessible sur la commune de Bourcefranc – Le Chapus depuis que le réseau fibre optique départemental est installé. Le Conseil Général a signé une convention d'utilisation du réseau avec Neuf Télécom. Pour savoir si une ligne peut bénéficier d'un réseau très haut débit, il faut appeler le numéro suivant : 0810 17 00 17.

Le Sémaphore : Une réunion de présentation aux nouveaux élus s'est tenue le mardi 23 septembre, en présence de Monsieur AUDOUIN, l'architecte du projet. Les élus présents ont pu s'entretenir avec le maître d'œuvre et obtenir les réponses aux questions qu'ils se posaient. La réunion s'est terminée par une visite du chantier, laquelle a été très appréciée des élus qui ont pu constater l'évolution des travaux.

Travaux en centre ville : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les travaux qui vont être réalisés en centre ville. Il s'agit, afin de sécuriser le réseau qui fuit, de supprimer des regards borgnes sur le réseau d'assainissement et également « rechemiser » la conduite. Ces travaux devraient durer trois semaines avec une possibilité que le chantier soit fini en deux semaines si tout se passe sans encombre.

### **Réfection de l'avenue de la République**

La commission voirie avait envisagé la réfection de la couche de roulement de l'avenue de la République. Cependant la CER, après avoir été interrogée, nous signifie qu'il faut prévoir le remplacement d'une conduite en fonte. Aussi, ces travaux seront programmés dans le courant de l'année 2009 et la réfection de l'avenue se fera après.

Les travaux de voirie pour l'année 2008 sont donc :

- La route de Mérignac
- Le virage de Nodes
- La Rue des Bleuets
- La rue du Mottard
- Le Quereux de la rue du Vieux Port.

Les travaux dans le Vieux Chapus seront réalisés avec un liant végétal Bio.

Cabane de Monsieur Lucien BON

La commune a récupéré la cabane de la pointe du Chapus attribuée à Monsieur Lucien BON. La transaction s'est faite en permettant à Mme BON d'être indemnisée à hauteur de ce qu'elle attendait. Il semble que toutes les parties soient satisfaites de l'accord trouvé.

Monsieur BERBUDEAU demande où en sont les travaux d'assainissement de la rue Patoizeau.

Monsieur le Maire lui indique que les travaux vont démarrer d'ici peu. Ensuite, il conviendra d'inscrire la réfection de cette rue au programme travaux voirie 2009. Il ajoute que 3 rues nécessitent plus que les autres une réhabilitation, il s'agit des rues Patoizeau, Heyraud et de l'avenue De Gaulle.

Monsieur GALINET indique que le nouveau directeur du syndicat départemental de la voirie l'a informé qu'il pouvait faire une estimation et une planification des travaux pour la réfection de l'avenue De Gaulle. On pourrait éventuellement refaire dans un premier temps, un revêtement simple puis phaser ensuite la réfection définitive.

Monsieur BERBUDEAU dit que les fléchages des commerces et des sites importants de la commune devraient être revus. Une personne lui a fait savoir qu'il manque des panneaux à l'angle de la rue Battendier.

Monsieur le Maire, répond qu'il y a des panneaux à l'angle de la rue Battendier et de l'avenue De Gaulle. Cependant, à force de passer devant, les gens d'ici les voient plus. Cependant, il reconnaît que l'on pourrait améliorer notre affichage. Il est pour cela preneur des idées qui lui seraient avancées.

Monsieur CHARLES propose d'installer un grand panneau à l'entrée de la ville avec les indications des commerces et des administrations.

Monsieur le Maire l'informe que la charte de l'affichage publicitaire du Pays Marennes Oléron interdit ce type d'affichage. Il faudra d'ailleurs, maintenant que la charte du pays est adoptée que l'on fasse une réunion pour travailler sur une réglementation communale.

Monsieur MENADIER fait savoir que les journées du patrimoine ont été une belle réussite pour le Fort. Ce sont ainsi 370 personnes le samedi et 833 le dimanche qui sont venues visiter le Fort Louvois. La fréquentation a doublé par rapport à l'an dernier.

Monsieur GORET regrette que le moulin n'ait pas été ouvert à la visite.

Monsieur MENADIER dit qu'effectivement, il n'aurait pas fallu l'inscrire dans les publicités.

Monsieur ROUSSEAU E, indique que les travaux en cours dans le moulin n'ont pas permis l'ouverture de celui-ci au public.

Monsieur le Maire demande à la Présidente du Comité des fêtes de transmettre les dates des manifestations à la communauté de communes et au Pays.

Monsieur CHARLES demande la date de la semaine du goût.

Monsieur ROUSSEAU E. répond que la semaine du goût se déroulera entre le 13 et le 19 octobre. Les élus sont attendus le dimanche 19 octobre au marché afin d'animer comme chaque année les stands de dégustation.

Monsieur le Maire dit qu'il organisera prochainement une réunion pour faire le bilan du centenaire et réfléchir aux manifestations à mettre en place à l'avenir. Par ailleurs, il présentera une nouvelle association dont l'objectif est l'animation culturelle sur la commune.

Madame MEMBRUT fait part de son absence entre le 3 et le 20 octobre.